

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 7939.6 Séance du 13 DCT. 2006

## PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-7e-05 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin

VU le rapport du Président du Conseil Général

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de programmer les six opérations d'aménagement récapitulées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 42 084 € à prélever sur le crédit inscrit au chapitre 204 Fonction 311, Natures 20414 et 2042 « aides aux bâtiments à vocation culturelle ».

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfit. 7. DCT... 200
Publication 2 0 DCT. 200
Pour le Général
Spation

Ludovic LIONS